

14/12/2008 – Communiqué de presse

Limiter les taux de césariennes, oui... en repensant le suivi de la grossesse et de l'accouchement !

L'association Césarine, dédiée depuis 2002 à l'échange, au soutien et à l'information autour de la naissance par césarienne, ne peut qu'applaudir au fait que la question des césariennes abusives soit mise en avant dans le rapport de la Fédération Hospitalière Française.

L'information n'est hélas pas nouvelle. Notre association avait déjà mis en lumière en 2006 l'augmentation continue des taux de césariennes dans un dossier intitulé "2 fois plus de césariennes en 20 ans ! Que s'est-il passé ? Quelles conséquences ?" présenté lors des Etats Généraux de la Naissance. La DRESS avait déjà pointé les disparités public / privé et niveau 1 / niveau 3 en 2003. Les taux de césariennes des maternités, disponibles depuis quelques années sur des sites grand public, sont notoirement très variables.

Le problème existait donc bien avant la mise en place de la T2A, et ne trouvera pas sa solution dans un abord purement comptable du taux de césariennes.

En effet, les écarts entre les taux de césariennes ne sont que la conséquence visible de pratiques différentes. Les témoignages que nous avons recueillis montrent une grande hétérogénéité dans la prise en charge de circonstances identiques, allant parfois jusqu'au non respect des RPC. Par exemple, le suivi à terme varie fortement, certaines maternités pratiquant un déclenchement systématique à terme, quelles que soient les conditions locales, ce qui peut mener à des césariennes qui sont justifiées *au moment où elles sont faites* (stagnation, souffrance fœtale) mais qui n'auraient peut être pas eu lieu sinon.

La notion de césarienne « inutile » doit donc être examinée dans la globalité de l'accouchement. C'est tout le suivi de la grossesse et de l'accouchement qui doit être repensé. Limiter le taux de césariennes, sans remettre en cause les pratiques actuelles et les conditions d'exercice des professionnels, pourrait même induire d'autres actes aussi mal vécus par les mères, par exemple un recours plus fréquent aux extractions instrumentales.

Par ailleurs, nous regrettons que la question des conditions de réalisation des césariennes soit éludée. Il ne nous paraît pas normal que dans certaines maternités, le père ne soit pas autorisé à assister à la naissance, la mère ne puisse pas rester avec son enfant pendant la surveillance post-opératoire, alors que dans d'autres maternités il s'agit de l'usage en vigueur. Le suivi post-opératoire pourrait être amélioré, nombre de mères rentrant chez elles avec une information minimaliste sur les suites de leur césarienne.

Le rapport de la FHF a le mérite de remettre les conditions d'accouchement en France sous les projecteurs. Posons-nous, enfin, les vraies questions de fond !

Sonia Heimann & Karine Sizgoric